COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES-VERBAL
Séance du 6 juin 2017 à 20h00

Présents : MM. ROBERT Sylvain, PELÉ Joseph, OUALI Faroudja, RENAUD Dominique, BOULANGER Yvon, CHAUVEL Huguette, CHANTOSME Danièle, ABRARD Franck, SOUQUET Pierrick, MAURIER Bernadette, MILLET Frédéric, TREHELLO Gaëtan, CORBILLET Brigitte, GUYOT Josselin.

Absents / pouvoirs :
Mme LOISEAU donne pouvoir à M. ROBERT
MME TILLARD donne pouvoir à M. MILLET
M. PINARD donne pouvoir à M. SOUQUET
M. BELLIOT donne pouvoir à M. BOULANGER
M. DE LA REDONDA donne pouvoir à M. PELE

Ouverture de séance.

Vérification du quorum.

Mme Faroudja OUALI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2017
Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport d'analyse financière de la commune par le cabinet KPMG
- Salle du Cougou : devis ameublement
- Salle du Cougou : éclairage public
- Salle du Cougou : dénomination
- Espace Partagé : devis revêtement scène
- Achat d'un tracteur pour les espaces verts
- Attribution de logement
- Décision Modificative n°1
- Plan de désherbage de la commune et demande de subvention

Divers :
- Maison médicale

Information sur les décisions prises par le Maire dans l'exercice de ses délégations

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 15 avril 2014, Monsieur le Maire a signé les engagements de dépense ci-après :

Entreprise	Objet	HT	TTC
ADA	Reprographie PLU	2469.66€	2953.69€
LEMEE TP	Réseaux souples +Réseaux EP+ cloture	4027.64€	4833.17€
ELACIN	Fourniture de bouchons d'oreille moulés	1039.60€	1247.52€
CGED	Fourniture inter diff halte nautique	218.36€	262.03€
CGED	Fournitures diverses électriques	148.30€	177.96€
BCG	Honoraires suivi de chantier Sécurisation Route de Ronde	3820.00€	4 584,00 €
BURGAUD	Honoraires de MOE projet La Poste	3500.00€	4 200,00 €
WURTH	Achat de petites fournitures	81.00€	97.20€
WURTH	Achat de vêtements de travail complémentaires	545.86€	655.03€
LUCITEA	Réparation lanterne accidentée	757.60€	909.12€
DFC2	Cylindre mairie	198.29€	237.95€
MOREL	Serreurs sur vitrage mairie	420.00€	504.00€
ROLLAIS	Suppléments petits travaux de plomberie stade de rugby	220.00€	264.00€

Commentaires :
M. MILLET regrette que le maitre d'œuvre pour le logement de la poste ai été choisit sans présentation du projet au conseil même si cela faisait partie des attributions du maire au regard des sommes.

Présentation du rapport d'analyse financière de la commune par le cabinet KPMG

Madame Cras du Cabinet KPMG présente un bilan et une prospective sur l'état financier de la Commune

Commentaires :
M. MILLET et M. Le MAIRE estiment qu'il faudra mener une réflexion autour des abattements d'impots.

DCM 2017/06/01 Objet : Salle du Cougou : devis ameublement

Dans le cadre de la rénovation de la salle du Cougou, des devis d'ameublement ont été demandés afin d'avoir du mobilier suffisant en nombre et adapté aux nouveaux usages de la salle

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité de
- choisir l'offre la mieux disante, soit l'offre de l'entreprise OUEST COLLECTIVITES pour un montant de 7978.37€ HT
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- d'inscrire cette dépense au budget 2017

DCM2017/06/02 Objet : Salle du Cougou : éclairage public

Afin de compléter l'éclairage public du village du Cougou et d'assurer la sécurité du parking de la salle un devis a été demandé à Estuaire électricité et au sydela.

Les offres présentées par Estuaires électricité répondent au cahier des charges et prescriptions du bureau de contrôle (20 lux minimum sur l'ensemble du parking),et au planning de construction de la salle ce qui n'était pas le cas de la proposition du SYDELA.

Commentaires :
M. MILLET souligne l'importance de s'assurer auprès du fournisseur de la qualité du matériel posé suite à un mat dont la soudure n'avait pas tenu et qui est tombé sans causé de dégâts près de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité de :
- accepter l'offre d'Estuaire électricité pour un montant de 8555.43€ HT
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- d'inscrire cette dépense au budget 2017

DCM2017/06/03 Objet : Salle du Cougou : dénomination

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau souhaite nommer la salle de réunion du Cougou afin de lui donner une vraie identité et de marquer les esprits pour souligner la rénovation et l'agrandissement. Il rappelle la politique jusqu'ici était de ne pas attribuer un nom de personnalité à un bâtiment. Pour ne pas le personnaliser.
Des riverains de la salle ont été sollicités afin d'émettre des propositions et des avis.
Une proposition a émergé à ce jour : « Au gré du vent»

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, valide le nom « Au gré du vent »

DCM2017/06/04 Objet : Espace Partagé : devis revêtement scène

Monsieur le Maire rappelle que la suite aux travaux d'aménagement d'une scène dans l'espace partagé il convient de mettre un revêtement adapté afin d'éviter l'usure des panneaux en OSB, diminuer la résonnance de la scène lors des déplacements et mettre une couleur sombre plus adaptée aux spectacles.

Le Maire présente l'offre de l'entreprise spécialisée Jean Michel RUAL Qui répond aux critères mentionnés pour un montant de 5396.10€ HT soit 6475.32 €TTC

Commentaires :
M. BOULANGER s'étonne que le prix du revetement coute la moitié du prix de la scène.
Mme OUALI est surprise du choix de la moquette peu coutumier pour une scène et qui semble peu approprié pour des activités de danse ou de théâtre.
Mme MAURIER soutient ses réflexions et ajoute que l'entretien semble peu aisé.

M. MILLET expose que cet aspect des choses n'avait pas été enviqgé en commission et propose que la décision soit repoussée.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé décide de réétudier la question lors d'une prochaine séance et charge M. Le MAIRE de faire établir d'autres propositions

DCM2017/06/05 Objet : Achat d'un tracteur pour les espaces verts

Monsieur le Maire explique que Aujourd'hui le tracteur de la commune est vétuste, de plus il ne permet pas un usage paysager. Il propose l'investissement dans une tracteur paysager qui permettra de réaliser des travaux d'entretien (espaces verts, stade de foot, …) avec beaucoup plus d'autonomie. Pas de location de tracteur roues gazon à prévoir dans l'avenir. Il pourra être envisagé des locations de matériel ou un achat dans le cadre de l'entretien d'espaces verts pour une gestion différenciée (gyrobroyeur, défeutreuse, décompacteuse, …)
Il est donc proposé l'achat d'un tracteur paysager d'occasion :
- l'entreprise Espace Motoculture a émis une offre pour un Tracteur 10 ans 1500heures KUBOTA 32 ch pour 10 900€ TTC
- l'entreprise Ets RAMET a émis une offre pour un Tracteur ISEKI 39cv 120Heures pour 16 020€ TTC sans pneu paysagers

Commentaires :
M. BOULANGER explique que c'est un outil très polyvalent qui pourra être un vrai atout au regard du nombre grandissant des espaces verts à entretenir.
M. ABRARD demande s'il n'y a pas de mutualisation possible pour de tels achats
M. PELE indique que la mutualisation pourra plutôt se penser pour remplacer le tracteur agricole
Mme OUALI s'étonne du faible écart de prix entre les 2 devis au regard des spécificités pourtant très différentes et demande si l'offre de l'Ets Ramet n'est pas plus avantageuse.
M. PELE, M. MILLET et M. ABRARD indiquent que la marque Kubota est très réputée et fiable et que la livraison et l'entretien seront plus aisé du fait de la proximité de l'entreprise espace motoculture.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à 18 voix pour et 1 voix contre de
- Valider l'offre de l'entreprise Espace Motoculture pour un montant de 10 900€TTC
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- d'inscrire cette dépense au budget 2017

DCM2017/06/06 Objet : Attribution de logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement locatif sis, 14 rue André Caux–GUENROUET est vacant.
Il convient de le réattribuer. Il rappelle que le loyer mensuel est de 564 €.

Il soumet à l'assemblée une demande de logement formulée par Mme Anaïs MASSART

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- de donner son accord pour que ce logement communal soit loué à Mme Anaïs Massart, à compter du 6 juin 2017.

DCM2017/06/07 Objet : Décision Modificative n°1 budget principal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales
Vu le Code des Communes
Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

Imputations	Libellés	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022 (dépenses fonct.)	Dépenses imprévues	25 024	-600	24 424
777 (Recette Fonct.)	Quote part subventions	600	-600	0
1641 (Recette investis)	Emprunts en euros	774 747.40	-600	774 147.40
192 (Recette fonct)	Plus ou moins value sur cessions	600	-600	0
280422 (dépense fonct)	Batiments et installations	600	-600	0
280422 (recette fonct)	Batiment et installation	0	600	600

BALANCE		Dépenses	Recettes	Différence
	Investissement	-600	-600	0
	Fonctionnement	-600	-600	0

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

DCM2017/06/08 Objet : Plan de désherbage et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Commune a progressivement réduit, voire supprimé l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Depuis 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires.
Pour aider les gestionnaires d'espaces à entretenir (espaces verts et voiries), à déterminer les sites prioritaires et les méthodes de désherbages les plus appropriées sur chaque zones afin de raisonner les pratiques de désherbage de la Commune en mettant en relation l'objectif de propreté (tolérance des mauvaises herbes ou non), les moyens techniques et humains, est élaboré un plan de désherbage Communal.

L'Agence de l'Eau se mobilise aux côtés des collectivités en lien avec les associations (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles FREDON) pour permettre aux gestionnaires d'espaces de supprimer l'usage de pesticides dans leur commune.
Elle aide l'investissement en techniques et matériels alternatifs à l'usage des pesticides jusqu'à 40%.

Commentaires :

Mme OUALI et Mme CHAUVEL demandent si cela entrainera des besoins d'investissement.
M. BOULANGER indique que pour le moment il est envisagé l'achat de réciprocateurs portables et que le tracteur paysager pourra également être équipé.
M. MILLET estime que les outils à la main peuvent être efficaces
Mme OUALI doute de l'efficience des outils manuels au regard du temps d'agents nécessaire.
M. MILLET explique que selon lui il faut aller dans la direction du plan de désherbage et faire accepter la gestion différenciée et donc l'apparition des mauvaises herbes car les produits phytosanitaires ont causés beaucoup de dégâts notamment sur les nappes d'eau
M. PELE félicite le stagiaire qui a été chargé de l'élaboration du plan dans le cadre de sa formation et indique que ce travail sera présenté dans le bulletin de septembre. Il propose d'essayer de mobiliser la population en 2018 pour une journée nettoyage de trottoirs. Il indique que ce gere de changement nécessitera beaucoup de sensibilisation en amont.
Mme OUALI appuie le fait qu'il sera important d'expliquer et de sensibiliser au fait que désormais il puisse rester des mauvaises herbes ou des pelouses plus hautes etc..

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :
-approuver le plan de désherbage tel que présenté
- autoriser Monsieur le maire à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau et à signer tous les documents s'y rapportant
- dire que les dépenses nécessaires sont inscrites en tant que de besoin au budget de la Commune

Questions diverses

- Maison Médicale

Afin d'avancer sur le sujet il est proposé de confier au cabinet d'architecte Burgaud une mission préliminaire basée sur 2 hypothèses : une rénovation + agrandissement de 100m^2 environs en ouvrage classique, une rénovation + agrandissement de 100m^2 environs à base de containers.
Il sera chargé de proposer une esquisse ainsi qu'un estimatif afin de pouvoir rapidement lancer un appel d'offre pour maitre d'ouvrage.
Aujourd'hui le total travaux + cout maitre d'œuvre + couts des aléas est estimé à 375 700€HT

Commentaires :
M. PELE explique que ce projet reste dans l'enveloppe de 400 000€ prévu dans la prospective financière. Le but de la démarche est d'avoir quelques bases sur lesquelles travailler avec le groupe de travail de façon plus concrète.
Il estime que le projet nécessitera de recourir à l'emprunt mais que l'amélioration du local justifiera une augmentation de loyer ce qui limitera le cout à charge de la commune.
M. MILLET indique que si le loyer a été minoré pour permettre l'embauche d'un personnel d'accueil les praticiens ne se sont jamais opposés à une augmentation future.
Il indique que la maison médical constitue un attrait pour la commune tout comme la zone de loisir : les couts peuvent paraitre important mais les retombées positives sont également importantes bien que non quantifiables.

AGENDA

Date	Heure	Réunion
11 juin 2017		1er tour des législatives
18 juin 2017		2ème tour des législatives
20 juin 2017	18h15	Bureau Municipal
26 juin 2017	18h30	Commission affaires scolaires
04 juillet 2017		Groupe de travail pole enfance
05 juillet 2017	18h15	Bureau Municipal
11 Juillet 2017	20h	Conseil Municipal